

Page : 1/12

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%
- · Code du produit: 1326
- · Numéro d'enregistrement A registration number is not available for this substance as it is a mixture.
- · UFI: 3N10-H0ED-X00E-DDDD
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Substances chimiques de laboratoire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

Tel. (+34) 937 489 400

C/Garraf 2

Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera

e-mail: product.safety@itwreagents.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

- · Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

(suite page 2)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 1)

Page : 2/12

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · **Description**: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXX	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥50 %	>50-<100%
CAS: 77-09-8 EINECS: 201-004-7	Phénolphtaléine Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361f Limite de concentration spécifique: Carc. 1B; H350: C ≥1 %	≥0-<1%

·SVHC

77-09-8 Phénolphtaléine 0,1-0,2%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Amener les sujets à l'air frais.

Garder au calme et couvrir.

Recourir à un traitement médical.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 2)

Page : 3/12

· Après contact avec les yeux: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).

Recourir à un traitement médical.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges

Etourdissement

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter les symptômes et apporter un soutien.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Combustible.

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales

Vapeurs plus lourdes que l'air.

Attention au retour de flamme.

Explosible avec l'air en cas de chauffage sous forme de vapeurs/gaz.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la substance.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Danger d'explosion!

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 3)

Page: 4/12

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ne travailler que sous aspirateur à fumée.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation et de la chaleur.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- · Température de stockage recommandée: Température ambiante
- Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants presentant des valeurs-seull à surveiller l	par	poste de t	ravaii:
--------------------------------------------------------	-----	------------	---------

64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· DNEL

64-17-5 éthanol

Oral	Long-term - systemic effects, general population	87 mg/kg
Dermique	Acute - systemic effects, worker	343 mg/kg
	Long term - systemic effects, general population	206 mg/kg
Inhalatoire	Acute - local effects, worker	1.900 mg/m3

(suite page 5)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page : 5/12

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 4) 950 mg/m3 Long-term - systemic effects, worker Acute - local effects, general population 950 mg/m3 Long-term - systemic effects, general population 114 mg/m3 ·PNEC 64-17-5 éthanol Aquatic compartment - freshwater 0,96 mg/L Aquatic compartment - marine water 0,79 mg/L Aquatic compartment - water, intermittent releases 2,75 mg/L Aquatic compartment - sediment in freshwater 3,6 mg/kg Terrestrial compartment - soil 0,63 mg/kg Sewage treatment plant 580 mg/L

0,72 mg/kg food

Remarques supplémentaires:

Oral secondary poisoning

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

- · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre AX
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 120 min

(suite page 6)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

· Protection des yeux/du visage

(suite de la page 5)

Page : 6/12



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Flame retardant antistatic protective clothing

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
 Couleur:
 Odeur:
 Incolore
 Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. Inflammabilité Non applicable.

Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 2,5 Vol %
· Supérieure: 13,5 Vol %
· Point d'éclair 14 °C

• Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C ~6

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non déterminé.Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 57,3 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

 • Solvants organiques:
 95,0 %

 • Eau:
 3,8 %

 • VOC (CE)
 95,04 %

(suite page 7)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 6)

Page: 7/12

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression

néant

 néant
 néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 Matières et mélanges auto-échauffants
 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau
 Liquides comburants

Liquides comburants
 Matières solides comburantes
 Peroxydes organiques
 Substances ou mélonges acquire nour les

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant : Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec:

acides fortes

méteaux alcalinoterreux

méteaux alcalins

oxydants forts

· 10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

10.5 Matières incompatibles:

Réactions exothermiques avec:

acides fortes

oxydants forts

méteaux alcalins

méteaux alcalinoterreux

- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.
- · Indications complémentaires: Explosible with air in a vaporous/gaseous state.

FR

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 7)

Page: 8/12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composar	nt	Type	Valeur	Espèce
64-17-5 étl	hanol			
Oral	LD50	8.350 mg/kg (so	uris)	
		10.470 mg/kg (ra	at)	
Inhalatoire	LC50/4 h	116,9 mg/l (rat)		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des veux.
- · En cas d'inhalation Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

64-17-5 éthanol

NOAEL >3.000 mg/kg bw/day (rat)

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

64-17-5 éthanol

NOAEL 13.800 mg/kg bw/day (souris)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

64-17-5 éthanol

EC50/72 h 275 mg/l (Algae) EC50/48 h 12.900 mg/l (Algae) LC50/24 h 11.200 mg/l (fish) LC50/48 h 12.340 mg/l (daphnia magna)

(suite page 9)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 8)

Page: 9/12

LC50/96 h 13.000 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est aisément biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettovés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1170
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **DOT** Ethanol mixture

· ADR ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) mélange • IMDG ETHANOL (ETHYL ALCOHOL) mixture

· IATA ETHANOL mixture

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

(suite page 10)

Page : 10/12
Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

	(suite de la page S
·Label	3
· ADR	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables.3
· IMDG, IATA	
· Class · Label	3 Liquides inflammables.3
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice	Attention: Liquides inflammables.
Kemler): · No EMS: · Stowage Category	33 F-E,S-D A
 14.7 Transport maritime en vrac conformémen aux instruments de l'OMI 	t Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
	(suite page 1

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page: 11/12

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

(suite de la page 10)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

MÉLANGE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

77-09-8 Phénolphtaléine

0,1-0,2%

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des veux.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

- · Date de la version précédente: 20.08.2021
- · Numéro de la version précédente: 5.03
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 12)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

(suite de la page 11)

Page : 12/12

Numéro de version 5.04 (remplace la version 5.03)

Nom du produit: Phénolphtaléine solution 0,2%

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR